

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 902 - page 326

58 - Nièvre

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Nièvre.

FRANCE - AVC 58.

Objet : améliorer la connaissance, le diagnostic et les thérapeutiques relatives aux accidents vasculaires cérébraux ; assurer l'entraide entre les personnes victimes d'accidents vasculaires cérébraux et entre leurs familles ; acquérir et diffuser tout document scientifique élaboré par la "Fédération France - AVC" ; représenter et promouvoir les actions du réseau "France-AVC" auprès des pouvoirs publics locaux et des différents partenaires ; mener des réflexions stratégiques au niveau local afin d'aider la "Fédération France - AVC" à établir des programmes d'action ; développer des échanges avec d'autres associations locales "France - AVC" dans le but d'aboutir à une expression collective ; veiller en permanence à la préservation de l'éthique du réseau "France - AVC".

Siège social : Pôle Neurologie - Centre Hospitalier, 1, boulevard de l'Hôpital, 58000 Nevers.

Date de la déclaration : 13 janvier 2015.